

Epreuve - Matière : 101 9311 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Le métier d'enseignant repose sur "la capacité à créer les conditions favorables à la réussite de tous les élèves" (Ria et GalPetitjeaux, 2001). En ce sens, ces propos rejoignent ceux de l'arrêté du 17 janvier 2019 qui explicite que l'enseignant a la "responsabilité [...] de définir les contextes d'apprentissages spécifiques dans lesquels les élèves pourront s'engager et ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer, et réussir" (ARRÊTÉ du 17 janvier, 2019)

Toutefois, ces propos relèvent d'une conception relativement récente de l'éducation physique et sportive (EPS) et les enseignants n'ont pas toujours eu à eux seul la "pleine responsabilité de concepteurs". En outre cette responsabilité a dû se redéfinir aux regard des évolutions de la société dans la mesure où "les valeurs et les finalités de l'EPS sont mouvantes, fluctuantes, totalement tributaires du contexte socio-économique et politique" (ARNAUD, 2000)

Des lors, il convient de se demander, dans quels contextes historiques et à quelles conditions les enseignants d'EPS ont été en mesure d'exercer cette responsabilité?

Tout d'abord, la responsabilité évoquée relate de la capacité de l'enseignant, en tant que concepteur, de définir les contextes d'apprentissages. Cette responsabilité renvoie à la mission du rôle d'enseignant, permettre aux élèves d'apprendre. Toutefois, ces apprentissages sont, de manière générale, définis par les injonctions officielles et ont évolué depuis 1945 faisant ainsi aussi évoluer la responsabilité de l'enseignant en fonction des finalités, du développement ou de la réussite souhaitée par ces injonctions. En outre, la responsabilité évoquée nous invite à supposer que c'est l'enseignant à lui seul qui a la "responsabilité de concepteur". Cependant, l'enseignant a-t-il toujours été un "concepteur" de son enseignement ? En effet, les travaux de Bert mettent en évidence qu'avant d'être un enseignant concepteur, "ingénieur régulateur", l'enseignant a aussi été un animateur d'activité physique et sportive (Bert, 2008) voire même un applicateur des textes officiels. En ce sens, on comprend que l'enseignant n'a pas toujours eu à lui seul la "responsabilité de concepteur". De manière plus spécifique les contextes d'apprentissages renvoient aux conditions mises en œuvre par l'enseignant pour permettre aux élèves de "s'engager", "et réussir leur projet personnel". Selon, l'arrêté du 17 janvier 2019 les élèves doivent réussir leur projet personnel de formation. Dès lors il convient de s'interroger sur l'évolution de ces projets personnels depuis 1945. En effet, "l'EPS étant condamnée à épouser l'ère du temps" (Delignières et Garsault, Livre propos sur l'EP, 2004) ces projets ont-ils toujours été "personnels" ? Est-ce l'enseignant ou l'élève qui définit ce projet personnel ?

En outre, les contextes historiques renvoient à l'état politique, social, économique, culturel dans lequel se situe la France à un instant "t" de l'histoire. A partir, de 1945 la France sort d'un contexte de guerre majeur qui a impacté

l'intégralité de la société, notamment d'un point de vue social et économique. En ce sens, les préoccupations de l'Époque ne semblent pas être les mêmes qu'aujourd'hui ce qui nous amènerait à supposer que la responsabilité de l'enseignant et les contextes d'apprentissages ont dû être redéfinis pour répondre aux attentes de la société. En outre, les successions de gouvernement influent aussi sur les missions de l'école au regard des intensions menées par ces gouvernements. En effet, si certains mettent davantage une "mystique de droite" (Gleyse, 2003) visant à former une élite, d'autres gouvernements eux poursuivent plutôt une "mystique de gauche" (Opuit) visant une réussite de tous les élèves. En ce sens, l'évolution politique entraîne une redéfinition des missions de l'école et des responsabilités des enseignants d'EPS pour répondre aux enjeux sociaux.

Enfin, s'intéresser aux conditions de l'enseignement pour répondre à la responsabilité évoquée précédemment nous amène à nous interroger sur les moyens mis en oeuvre par l'enseignant, sur le type de relation pédagogique privilégié par l'enseignant, aux contextes d'enseignement dans lesquels les enseignants se trouvent mais aussi aux caractéristiques des élèves face auxquels ils définissent leurs modalités d'enseignement.

Nous montrons que les enseignants ont pu exercer cette responsabilité de concepteur visant à définir des contextes d'apprentissages spécifiques à condition de prendre en compte les besoins spécifiques des élèves au sein d'un cadre relativement rigoureux au sein d'un contexte historique fluctuant notamment marqué par l'alternance entre une mystique de droite et une mystique de gauche. Ces évolutions historiques ont conduit à une redéfinition progressive de la responsabilité de l'enseignant pour tendre davantage vers la réussite de tous les élèves dans leur projet personnel de formation.

Toutefois, l'EPS ne doit pas être perçue comme un trait uniforme et certains enseignants, de manière plus ou moins volontaire, se situent en marge de cette responsabilité dans la mesure où ils ne parviennent pas ou ne souhaitent pas créer les conditions pour exercer cette responsabilité.

Dans une première partie allant de 1945 à 1958, date de l'arrivée de De Gaulle au pouvoir qui poursuit une mystique de droite, nous montrons que c'est à condition de mettre en oeuvre un enseignement progressif et rigoureux que l'enseignant sera en mesure d'exercer sa responsabilité dans un contexte historique d'après guerre.

Toutefois, l'amélioration du contexte sanitaire entraîne une redefinition des conditions de l'enseignement de l'EPS qui se tourne davantage vers le sport pour définir des contextes d'apprentissage spécifiques qui permettent aux élèves de s'engager.

Dans une seconde partie allant de 1958 à 1981, date de l'arrivée de Mitterrand au pouvoir qui poursuit une mystique de gauche, nous montrons que l'enseignant doit créer les conditions d'un enseignement accordant davantage de liberté aux élèves et s'attachant aux besoins de ces derniers que l'enseignant sera en mesure d'engager les élèves et pourra leur permettre de "réussir leur projet personnel de formation" au sein d'un contexte marqué par les événements de 1968.

Toutefois, la politique menée au cours des années 60 visant à former une élite induit la redefinition de projets de formation tournés vers le sport pour créer les conditions visant à définir les contextes d'apprentissage spécifiques pour permettre aux élèves de s'engager, se développer, se cultiver et réussir.

Dans une ultime partie allant de 1981 à nos jours, nous montrons que c'est à condition de concevoir un enseignement plus inclusif qui s'attache aux spécificités des élèves que l'enseignant sera en mesure d'exercer cette responsabilité dans un contexte marqué par la montée de l'individualisme et des évolutions sociales permanentes.

Cependant, face à la montée des violences et la difficulté de certains contextes, certains enseignants peinent à respecter cette responsabilité au regard d'une augmentation des violences.

Epreuve - Matière : 101 9311 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans cette première partie, la responsabilité de l'enseignant s'inscrit davantage en tant qu'un applicateur des injonctions officielles plutôt qu'un concepteur. En effet, le contexte d'apprentissage est défini au sein des instructions officielles de 1945 et 1959. Plus précisément, les contextes d'apprentissages doivent être organisés par la prise en main par l'enseignant pour garder le contrôle précis de la gymnastique correctrice puis de la méthode naturelle [Instructions officielles, 1945]. En ce sens, c'est à condition de respecter le cadre rigoureux des injonctions officielles que l'enseignant exerce sa responsabilité de concepteur définissant les "contextes d'apprentissage" d'élève à travers cette organisation est de permettre le "développement normal" de l'élève [Instruction officielle, 1945] au sein d'un contexte d'après guerre. En effet, les corps ont été meurtris par la guerre, les politiques de rationnement menées de 1940 à 1949 (Rieux, 1980) mais aussi par des maladies tels que la tuberculose (Iman, 1987). En ce sens, la volonté politique est de reconstruire les corps selon une "normalité anatomique" afin de lutter contre la "dégénérescence de la race" (Vigarello, Le corps redressé, 1978). Dès lors, c'est à condition de définir les besoins physiologiques des élèves que l'enseignant permettra aux élèves de "se développer" et de s'inscrire dans leur "projet personnel de formation". Plus précisément, ce projet personnel est défini par l'enseignant et les médecins qui procèdent aux mesures "pondérales spirométriques et statutaires des élèves".

(IO, 1945) qui définissent les groupes physiologiques auquel les élèves appartiennent et ainsi définir les contextes d'apprentissage spécifiques à mettre en oeuvre. Par exemple, les élèves du groupe 4 accèdent seulement à la gymnastique corrective.

Par ailleurs, le développement et la réussite des élèves est permis à condition de construire des contextes d'apprentissages où les élèves obéissent à l'enseignant qui, au cours de cette période, est considéré comme "un commandant, un démonstrateur qui compte et bas la mesure" (ARnaud, 1983) et les élèves restaient alignés (Michon et Caritey, Histoire orale d'une profession, 1998) pour reproduire les mouvements de l'enseignant. L'enjeu était de développer des élèves qui obéissent afin de les contrôler plus facilement pour qu'ils puissent participer au redressement national.

Ainsi nous avons montré que dans un contexte historique fortement impacté par la guerre les enseignants ont été en mesure de définir les contextes d'apprentissages spécifiques à condition de s'inscrire dans le respect des injonctions officielles pour permettre le développement normal des élèves et former des individus obéissants.

Toutefois au cours des années 50 la France est marquée par une amélioration du contexte sanitaire et les individus se tournent davantage vers le sport. Dès lors, certains enseignants se détachent partiellement des injonctions officielles et se tournent davantage vers le sport entraînant ainsi une redéfinition des contextes d'apprentissage. En effet, "certains enseignants profitent du caractère libéral des instructions de 1945 pour donner à leur contenu, une dimension sportive (Martin, 1997). Le sport qui accorde plus de liberté aux élèves s'inscrit dans une volonté de permettre aux de s'engager davantage dans la mesure où élèves souhaitent pratiquer du sport comme le mentionne Hen en 1989, "on faisait pratiquer à des élèves qui ne demandait pas mieux, des disciplines sportives" (Hen, Les textes officiels et l'histoire, 1989). Ainsi pour ces enseignants, c'est à condition.

d'utiliser le sport comme support d'enseignements qu'ils pourront permettre aux élèves de "s'engager, s'enrichir, se cultiver, se développer".

Dans cette première partie nous avons montré que les conditions pour exercer cette responsabilité dépendaient notamment du support d'enseignement préconisé qui avait un impacte sur les contextes d'apprentissage. Cette évolution de support s'explique notamment par une évolution des conditions sanitaires du contexte historique.

Dans une seconde partie allant de 1958 à 1981 nous montrons que l'enseignant peut définir des contextes d'apprentissage spécifiques à condition de prendre en compte les besoins des élèves et de leur accorder davantage de liberté. En effet, le contexte social au cours de cette période est marqué par les événements de mai 1968 et une révolution étudiante. Au cours de ces événements la jeunesse s'oppose à la montée du capitalisme, aux différentes formes d'autorités qui régissent dans la société (politique, parentale, institutionnelle) et aussi à la volonté de sélectionner à l'université. En ce sens, on comprend que la jeunesse cherche davantage de liberté et de reconnaissance, on parle "d'enfant-roi" (Prast, éducation, société et politique, 1992). Dès lors, c'est à condition de prendre en compte les volontés de la jeunesse que l'enseignant pourra permettre aux élèves de "s'engager et s'enrichir". Robert Merand, à travers les stages Maurice Baquet s'inscrit dans cette volonté et permet aux enseignants de s'inscrire dans leur "responsabilité de concepteur". Plus précisément, à partir de l'activité de l'élève les enseignants, au cours de ces stages, définissent les besoins spécifiques des élèves pour organiser des "contextes d'apprentissage" qui permettent aux élèves de "s'enrichir, se cultiver, se développer et réussir" en lien avec un projet personnel de formation déterminé au regard de leurs besoins. A travers cette conception l'enseignant crée les conditions pour se détacher du modèle du sportif de haut niveau pour s'intéresser à l'élève. Les moments de la FSB-T témoignent de la mise en oeuvre de la

volonté de répondre aux besoins de l'élève dans la mesure où on retrouve uniquement des photos d'élèves en activité et non plus des kinogrammes représentant des champions.

Par ailleurs, les acteurs de la "révolution copernicienne" (Parlebas, 1971) s'inscrivent dans cette volonté de définir des "contextes spécifiques" en créant les conditions pour permettre à l'élève d'agir librement. Par exemple, Puyade Renaud met en avant la nécessité de dépasser la vision mécanique du corps. Pour cette actrice de l'EPS les conditions pour permettre de définir les "contextes d'apprentissage" qui pourront permettre aux élèves de "s'engager et, ainsi, s'enrichir", doivent viser la "recherche d'autonomie optimum" et doivent permettre "l'exploration du mouvement" (Puyade-Renaud, 1971). En ce sens, Puyade Renaud s'inscrit pleinement dans les idées mises en avant par la jeunesse lors des événements de mai 1968 qui recherchent une augmentation de leurs libertés.

En ce sens nous avons montré que les conditions pour que les enseignants puissent être en mesure d'exercer cette responsabilité était de s'attacher à répondre aux besoins des élèves tout en leur accordant un certain degré de liberté qui est revendiqué par les élèves.

Toutefois, en pratique on constate la persistance d'un modèle techniciste (Mausenach, 2005) à travers lequel le projet de formation des élèves est déterminé par les injonctions politiques et vise à former "les futures dirigeants" (L'Inculcateur, 1962) et une élite sportive. Cette volonté peut notamment s'expliquer notamment à travers l'émergence d'une mystique de droite mise en place par De Gaulle. En effet, "la société impérialiste a besoin de citoyens compétitifs, conquérants et responsables" (Essais de doctrine des sports, 1965). Cette volonté est marquée par un contexte historique des Trente glorieuses (Fourastier, 1978) qui constituaient un essor économique très important. Dès lors, le sport se développe de manière importante, il est devenu un "fait de civilisation" (IO, 1967) et permet de créer les conditions pour définir un contexte d'apprentissage où les élèves pourront "s'enrichir, se cultiver" en lien avec les volontés politiques dans la mesure où "le sport s'apparente aux valeurs de la société, acquiescées par la compétition et le travail acharné, les possibilités de l'homme" (IO, 1967).

Epreuve - Matière : 101 9311 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

En ce sens, force est de constater que les enseignants peuvent exercer leur responsabilité de concepteur à condition de s'appuyer sur le sport qui semble être en lien étroit avec les volontés politiques de cette période.

Dans cette partie nous avons montré que le contexte historique a fortement évolué notamment à travers la rupture de mai 1968 qui entraînent une redéfinition des conditions pour exercer la responsabilité de l'enseignant.

Dans une ultime partie nous montrons que les enseignants s'attachent à concevoir et réguler un enseignement inclusif et qui vise à répondre aux besoins de l'élève pour créer les conditions pour permettre aux élèves de réussir dans leur projet personnel. En effet le contexte historique scolaire des années 70 est marqué par les travaux sociologiques de Bourdieu et Passeron (La reproduction, 1970) qui mettent en avant que l'école reproduit les inégalités sociales. En ce sens, il émane que pour concevoir un enseignement qui permettra aux élèves de s'engager et réussir il apparaît nécessaire de créer les conditions pour que les élèves puissent s'engager à leur rythme. En ce sens, cette volonté s'incarne par l'émergence de la pédagogie différenciée qui, selon Legrand, constitue le meilleur moyen pour lutter contre les inégalités scolaires.

Legend, pour un collège démocratique, 1982). Cette condition pour permettre à l'enseignant d'exercer sa "responsabilité de concepteur" se retrouve au sein des programmes de 1985 qui mettent en avant l'importance de mettre en oeuvre une "pédagogie du projet" et une "pédagogie du contrat" (Instructions officielles, 1985) pour "engager" les élèves dans un "projet personnel de formation". La mise en oeuvre de ces conditions est notamment permise grâce à l'arrivée de Mitterrand au pouvoir qui met évidence l'importance de "lutter contre les inégalités sociales et scolaires" (J. Attali, C'était François Mitterrand, 2005).

Par ailleurs, plus récemment, il s'agit de créer les conditions d'un enseignement visant à permettre aux élèves de faire des choix mais il s'agit aussi de prendre en compte les besoins spécifiques des élèves, leurs motifs d'agir (Choffin et Lemer, 2004) afin de définir des objectifs individuels qui apparaissent favorables à l'engagement des élèves en leur permettant d'éprouver du plaisir immédiat au regard d'une société marquée par la montée de l'individualisme.

Néanmoins, force est de constater que certains enseignants peinent à créer ces conditions pour être en mesure d'exercer cette responsabilité de concepteur qui s'attache à répondre aux besoins spécifiques de l'élève. En effet, Sanaud montre que 6% des enseignants stagiaires détenteurs du CAPEPS, du CAPES ou du CRPE démissionnent au regard de la difficulté d'un métier auquel ils semblent insuffisamment préparés. (Sanaud, café pédagogique, 2020). Plus précisément, les enseignants peinent à mettre en place ces conditions notamment au regard de la "montée des violences qui déconstruit tout type de relation pédagogique" (Weigand et Hess, La relation pédagogique, 2007). Dès lors, face à cette difficulté notamment dans les établissements dit difficiles les enseignants

avoir des difficultés vis à vis de la prise en compte de la diversité des élèves (IG-EN, La situation de l'EPS au collège, 2016) impactant ainsi de manière négative la possibilité des enseignants à exercer leur "responsabilité de concepteur" qui permet aux élèves de "réussir leur projet de formation".

Dans cette partie nous avons montré que l'enseignant était en mesure d'exercer sa responsabilité de concepteur à condition de prendre en compte la singularité des besoins des élèves en proposant différentes possibilités pour réussir. Toutefois, la difficulté de certains contextes d'enseignement rendent difficile la possibilité de mettre en oeuvre ces conditions.

Pour conclure, à travers nos propos nous avons tenté de montrer que c'est à condition de prendre en compte les besoins des élèves que l'enseignant pourra exercer sa responsabilité de concepteur pour définir les contextes d'apprentissage spécifique. Toutefois, cette prise en compte des besoins a évolué notamment en lien avec les évolutions historiques à la fois économiques, sociales et politiques qui induisent une redefinition des missions de l'école et de l'EPS. En ce sens, d'un contexte d'apprentissage spécifique tourné vers l'ordre et la discipline pour répondre aux enjeux sanitaires de la société d'après guerre, les enseignants ont vu les conditions d'un enseignement qui accorde davantage d'autonomie et de liberté pour former des élèves compétents capables de s'adapter aux évolutions sociétales constantes.

